

Par son arrêté n° 2017-35 du 10 juillet 2017, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers informe que le Centre de Gestion du Gers organise un examen professionnel d'accès au grade :

d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

➤ Conditions pour être candidat :

Etre adjoint technique territorial, avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter 3 ans de services effectifs (à compter de la nomination stagiaire) dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou le cas échéant, dans un grade jugé équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Ces conditions d'inscription s'apprécieront au 31 décembre 2019.

Un prorata est appliqué pour le calcul de la durée de services des agents effectuant moins de 17h 30 hebdomadaires. S'agissant d'un examen professionnel d'avancement de grade, les périodes d'agent non-titulaire (périodes effectuées sous contrat) ne sont pas prises en compte pour le calcul des 3 ans de services effectifs.

➤ Date de l'épreuve écrite : 18 janvier 2018 à Auch ou dans son agglomération.

Spécialités et options ouvertes	Dates et lieu d'inscription
<p><i>Spécialité Mécanique, électromécanique</i></p> <p><u>1 option ouverte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanicien hydraulique <p><i>Spécialité Conduite de véhicules</i></p> <p><u>4 options ouvertes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanicien des véhicules à moteur Diesel - Mécanicien des véhicules à moteur à essence - Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride - Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>du 5 au 27 septembre 2017 à minuit</u>, pour la préinscription sur le site internet du CDG du Gers : www.cdg32.fr dans dans la rubrique "CONCOURS" puis cliquer sur "Préinscription et calendrier". - <u>du 5 au 27 septembre 2017 à 17 heures</u> pour les préinscriptions sur place au CDG du Gers où un micro ordinateur ainsi qu'une imprimante seront mis gratuitement à la disposition des candidats. <p>Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion du Gers, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la Poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de gestion du Gers le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté</p>
<p><u>Date limite de dépôt des candidatures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>5 octobre 2017 à 17 heures</u> pour les dépôts effectués directement au CDG du Gers. - <u>5 octobre 2017 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi)</u>, pour les dossiers envoyés par courrier au CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 - 32001 AUCH Cedex. 	<p>du 05 au 27 septembre 2017 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites, seront accompagnées d'une enveloppe (aux nom et adresse du candidat) de format A4 affranchie au tarif <i>lettre verte</i> en vigueur pour un envoi de 100 grammes, et seront adressées à Monsieur le Président du CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes – Rue du Général de Gaulle - BP 80 002 – 32001 Auch cedex.</p>